

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 OCTOBRE 2017

Absents : Mrs CHALMETON Jean, MURET Léon.

Mr VALENTIN François a donné procuration à Mr VALENTIN Cédric.

Mme BOURGEOIS Ghislaine a donné procuration à Mme VALENTIN Françoise.

Mr ROUSSET Jérôme a donné procuration à Mr FARGES Alain.

Secrétaire de séance : Mr FALCON Serge.

Signature du récapitulatif des délibérations du 7 Septembre 2017.

1) Attribution de Compensation pour l'année 2017 suite à la création de la nouvelle Communauté de Communes (CLECT)

Mr le Maire présente la délibération de la Communauté de Communes du 29 septembre 2017 qui présente les attributions de compensation pour l'année 2017 attribuées à chaque commune membre de la Communauté de Communes.

Le montant attribué à la Commune de Rimeize, sur la base des propositions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, s'élève à 73 915 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les attributions de compensation pour l'année 2017.

2) Projet de déploiement du réseau d'initiative publique très haut débit et du principe d'adhésion au syndicat mixte numérique

Mr le Maire indique au Conseil Municipal, que le Conseil Départemental de Lozère porte un projet de création d'un Syndicat Mixte Numérique en association avec les départements du Lot et de l'Aveyron.

Ce syndicat Mixte Numérique assurera, en tant que maître d'ouvrage, la construction du réseau dont l'exploitation sera confiée à un prestataire, sous forme d'une procédure de Délégation de Service Public.

A ce jour 57 nouvelles communes lozériennes avaient été retenues, en plus des 18 initiales, pour y adhérer. **Notre commune n'ayant pas été retenue dans la première phase du projet, le Département nous propose aujourd'hui de devenir membre du syndicat dès sa création.**

Un marché a donc été lancé auprès des principaux opérateurs, et le choix du délégataire devrait être connu en fin d'année 2017, ou début 2018. Le coût de l'adhésion au syndicat serait de 20 centimes d'€uros par habitant.

C'est le réseau de fibre optique qui devrait être mis en place pour un coût estimatif de 150 €uros par prise, avec un déploiement d'une durée de 3 à 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au Syndicat Mixte Numérique

3) Projet de charte du Parc Naturel Régional De l'Aubrac, et adhésion en tant que commune partenaire

En 2018, le Parc Naturel Régional de l'Aubrac devrait être mis en place.

Mr VALENTIN Cédric demande quelles sont les contraintes, et surtout ce qui est prévu pour les engins motorisés.

Mr le Maire répond qu'un parc naturel régional n'a pas du tout les mêmes contraintes règlementaires qu'un parc national, et que le fait d'en faire partie ne peut avoir que des retombées positives pour notre commune, en terme de fréquentation touristique notamment, de par l'image forte que véhicule le territoire Aubrac.

N'étant pas située en zone centrale du parc, notre commune ne peut, de toute façon, que bénéficier du statut de « commune partenaire ».

Après en avoir délibéré, le projet est adopté par 9 voix pour et 3 voix contre.

4) Demande d'aide à l'agence de l'eau pour les travaux de mise aux normes des captages

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'une seule entreprise a répondu au marché en procédure adaptée. Il s'agit de l'entreprise MARQUET dont la proposition de 129 973 € est inférieure à l'estimation chiffrée à 161 390 €.

Il faut donc solliciter une subvention de 50 % auprès de l'Agence de l'Eau, sachant que les travaux sur les réservoirs ne sont pas financés.

Mr le Maire propose de réaliser l'ensemble des travaux mais en les espaçant dans le temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

5) Demande de subvention de matériel relatif à l'opération « zéro-phyto »

Différentes démonstrations de matériel « zéro-phyto » ont eu lieu, dont l'une à RIMEIZE.

Des subventions destinées à l'achat de matériels nécessaires à l'entretien obligatoire des espaces publics **sans produits phytosanitaires** peuvent être obtenues auprès de l'Agence de l'Eau (70%) et de la Région (10%).

Des devis vont donc être demandés afin d'acquérir divers matériels : désherbeurs thermique, double-lames, et mécanique motorisé, semences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter ces subventions auprès des différents financeurs.

6) Modification du paiement relatif au salaire de l'agent non titulaire

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de la Préfecture concernant la délibération prise lors du dernier conseil municipal, et où il avait été décidé de rémunérer l'agent non titulaire sur la base du SMIC horaire.

Cela n'étant plus possible, la rémunération doit respecter un indice de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rémunérer l'agent non titulaire sur la base de l'indice brut 347- indice majoré 325.

Questions diverses

Mr le Maire souhaite que l'on réfléchisse de manière plus précise aux différents projets qui pourraient être présentés pour obtenir la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, ainsi que les subventions du Conseil Départemental.

Mr le Maire s'est renseigné sur le projet d'assainissement du Monteils qui avait, semble-t-il, été abandonné à l'époque à cause de son coût trop élevé par rapport aux critères d'aides.

Il est proposé de relier le village du Crouzet au réseau d'assainissement collectif.

Pour la voirie, les taux de subvention passent de 30 à 40 %. Il sera nécessaire de définir une enveloppe globale pour ces travaux sont à réaliser sur une période de 3 ans.

Un projet de transfert de la Mairie à l'ancienne poste est à l'étude.

Cela permettrait de libérer les locaux actuels afin d'aménager une cuisine pour la salle des fêtes.

Une extension des ateliers communaux, avec un local multifonctionnel, et une pièce de convivialité est aussi à l'étude.

Mr le Maire indique que le SIVOM la Montagne a un projet de création d'une « ressourcerie » d'environ 1000 m², et qui serait située sur un terrain attenant à la déchetterie.

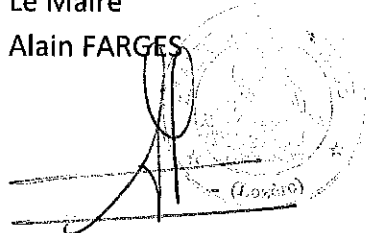
Les habitants du Vestit demandent où en est le projet de communalisation du réseau d'eau.

Mr le Maire répond qu'il va être inscrit au prochain programme triennal (2018-2020).

La Séance est levée à 22h10.

Le Maire

Alain FARGES



Le Secrétaire de Séance

Serge FALCON

